

PLAN CLIMAT DE PARIS : OPERATION DE COMMUNICATION OU VERITABLE DEMARCHE ECOLOGIQUE ?

Dans le cadre de la réunion publique de concertation organisée, le 8 avril dernier, par la Mairie de Paris, l'intégration de tours supérieures à 120m et de tours d'habitation de 50m dans le projet d'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles a été présentée...se mettant ainsi totale contradiction avec le Plan Climat de Paris qui prévoit explicitement la construction d'un éco-quartier sur le secteur.

- o **Le Plan Climat de Paris : de belles ambitions pour les Batignolles...**

Pour le futur quartier Clichy Batignolles, le Plan Climat approuvé par le Conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007 précise: « ... la Ville de Paris a l'ambition de faire un « éco-quartier exemplaire ». Au plan de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, cette ambition conduit à rechercher un bilan d'émissions de CO2 nul reposant sur l'utilisation d'énergies naturelles renouvelables (solaire, géothermique, biomasse...), et dans lequel la maîtrise de l'énergie sera recherchée partout où cela est techniquement faisable. » (cf. pages 30 à 33)

- o **...mises à mal par le projet de construction de tours de 120m et plus sur le secteur Clichy-Batignolles**

Lors de la réunion de concertation organisée par la Mairie de Paris, il a été annoncé que des tours seraient intégrées au projet, notamment en vue d'accueillir le futur Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris. Cette décision implique une modification du PLU afin d'autoriser le déplafonnement des bâtiments sur la zone.

A ce titre, la Mairie de Paris a organisé 3 débats publics sur l'évolution du paysage urbain. Le dernier aura lieu le 5 mai prochain à l'Hôtel de Ville et sera l'occasion pour les habitants de se prononcer sur l'avenir de leur ville (esthétique, développement durable...). *Mais la Mairie de Paris souhaite-t-elle réellement prendre en compte l'avis de ses concitoyens ?*

- o **Tours ou éco-quartier : il faut choisir !**

Première contradiction : l'incompatibilité entre un éco-quartier et des tours de 120m ou plus en raison de leur performance énergétique désastreuse. En effet, ces tours, comme celles envisagées pour accueillir le TGI, consommeront, dans le meilleur des cas - c'est-à-dire en intégrant toutes les technologies disponibles - 3 à 5 fois plus d'énergie¹ que les objectifs retenus pour le secteur (*pour rappel RT 2005 moins 75%*). Quant aux tours inférieures à 120m, un cabinet d'études indépendant et qualifié devrait impérativement certifier leur respect des objectifs de performance énergétique avant toute décision d'implantation.

Deuxième contradiction : l'afflux de population face à la carence prolongée en transports collectifs. L'implantation de ces tours aurait pour conséquence un afflux journalier supplémentaire d'environ 6 000 personnes - d'après l'Etablissement Public du Palais de Justice de Paris -, s'ajoutant aux 14 à 16 000 déjà prévues dans le projet initial - dans un quartier qui souffre déjà d'une très forte densité de population et d'une très mauvaise desserte par les transports en commun.

Nous contacter : asso@ecozacbatignolles.org
Site Internet : www.ecozacbatignolles.org

Association strictement apolitique, les Amis de l'EcoZAC des Batignolles ont pour objet de promouvoir dans le quartier Clichy-Batignolles, et plus généralement à Paris, la réalisation de projets d'aménagement urbain écologiquement et socialement exemplaires, au regard des principes du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

¹ Selon le cabinet Enertech, voir Note de position de l'association sur les tours : <http://www.ecozacbatignolles.org/Les-tours-notre-position>